



Châtaignier

N°07
28/07/2022



Animateur filière

Magalie LEON-CHAPOUX
Union Interprofessionnelle
Châtaigne Sud-Ouest
magalie.union.chataigne@gmail.com

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de
santé du végétal Grand
Sud-Ouest Châtaignier N°X
du JJ/MM/2022 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Stades phénologiques : Stade BBCH 75 (J) : grossissement du fruit.**
On constate 8 à 10 jours d'avance comparé à une année normale.
- **Chancre de l'écorce actifs**
- **Baisse et pic du vol de la tordeuse de la châtaigne** selon les vergers.
Risque élevé d'infestation par les larves, le pic de la présence des larves prévisible se situe autour du 20 juillet.
- **Carpocapse de la châtaigne :** vol en cours sur les secteurs de la Charente et de la Dordogne. Tout début du vol sur les secteurs plus au nord.

Stades phénologiques

Stade BBCH 75 (J) : grossissement du fruit

On constate 8 à 10 jours d'avance comparé à une année normale.

Le nombre de sorties de fleurs femelles est normal à meilleur comparé à une année normale.

Le taux de nouaison ne pourra être évalué que vers début août, pour les variétés les plus précoces.

• Chancre de l'écorce du châtaignier (*Cryphonectria (Endothia) parasitica*)

Les chancres sont actifs.

Mesures prophylactiques :

La pratique du curetage des chancres peut être réalisée toute l'année : enlever avec un outil coupant (couteau, serpette, grattoir à chancre ...) la totalité de la partie atteinte et récupérer les copeaux d'écorce pour les brûler (lors de l'élimination de l'inoculum, poser une toile au sol permettant de récupérer facilement les écorces malades curetées).

Il ne faut laisser aucune particule d'écorce contaminée sans quoi le chancre redémarre.

En outre :

- lors de l'entretien du verger, éviter absolument les blessures des troncs par le matériel (broyeur, outils de travail du sol, débroussailluse à fil...) ;
- veiller à entretenir la fertilité de son verger : plusieurs observations de techniciens concluent sur l'importance d'une bonne fumure organique (ou d'un taux de matière organique élevé) pour limiter la propagation des chancres (meilleure résistance de l'arbre).

Evaluation du risque

Risque de dissémination naturelle en cas de période humide, un taux d'humidité élevé et la pluie favorisent la propagation du champignon vers les organes sains.

Un chancre non suivi peut entraîner la mort de l'arbre, il est recommandé de surveiller régulièrement les troncs et charpentières, pour agir au plus vite.

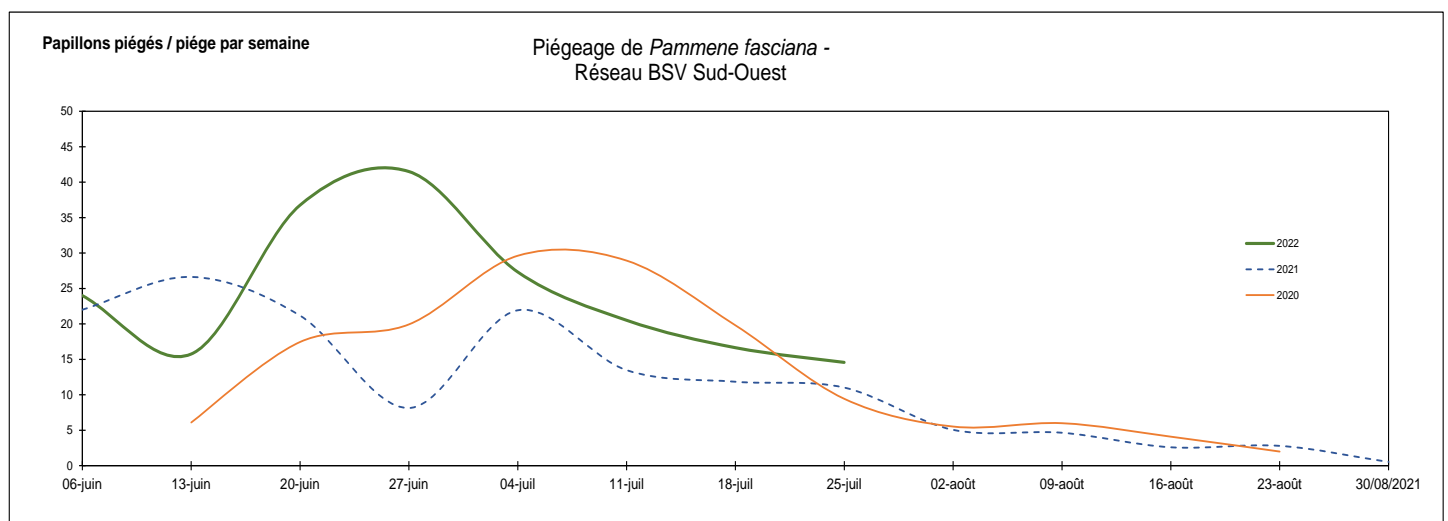
• Tordeuse de la châtaigne (*Pammene fasciana*)

Le début du vol a commencé depuis début juin. Le vol diminue en Dordogne et en Charente alors que le pic du vol est en cours dans le Lot, la Corrèze et la Haute-Vienne.

Ce ravageur est polyphage (infeste plusieurs espèces végétales), il est normal de le trouver dans les vergers depuis début juin pendant la floraison.

Un réseau de piégeage au niveau de la Nouvelle-Aquitaine (Lot, Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne, Charente) est en place depuis une semaine (39 pièges), stade de sensibilité aux attaques des larves (début grossissement du fruit). Ces pièges sont suivis par les producteurs.

La Station expérimentale de Douville, INVENIO, suit le vol depuis le 31 mai.



Selon les parcelles le nombre de papillons varie beaucoup (de 0 à plus de 100 papillons par semaine par piège !).

Il n'a pas été établi de corrélation entre le nombre de papillons piégés et l'importance des dégâts.

Comment évaluer si la pression est importante sur vos parcelles ?

- Durant la récolte, vous pouvez observer vos fruits pour noter la présence de cette espèce.
- Une observation peut également être menée sur les bogues tombées précocement, généralement au mois d'août. Notez le pourcentage de bogues chutées et infestées.



Jeune bogue infestée chutée au sol début août.

(Crédits photos : M. LEON-CHAPOUX - CHLORIS ARBO)



Trou de sortie de la larve de tordeuse à la récolte

(Plus gros que celui du carpocapse)

Mesures prophylactiques : comme pour tous les ravageurs des châtaignes (carpocapse, balanin).

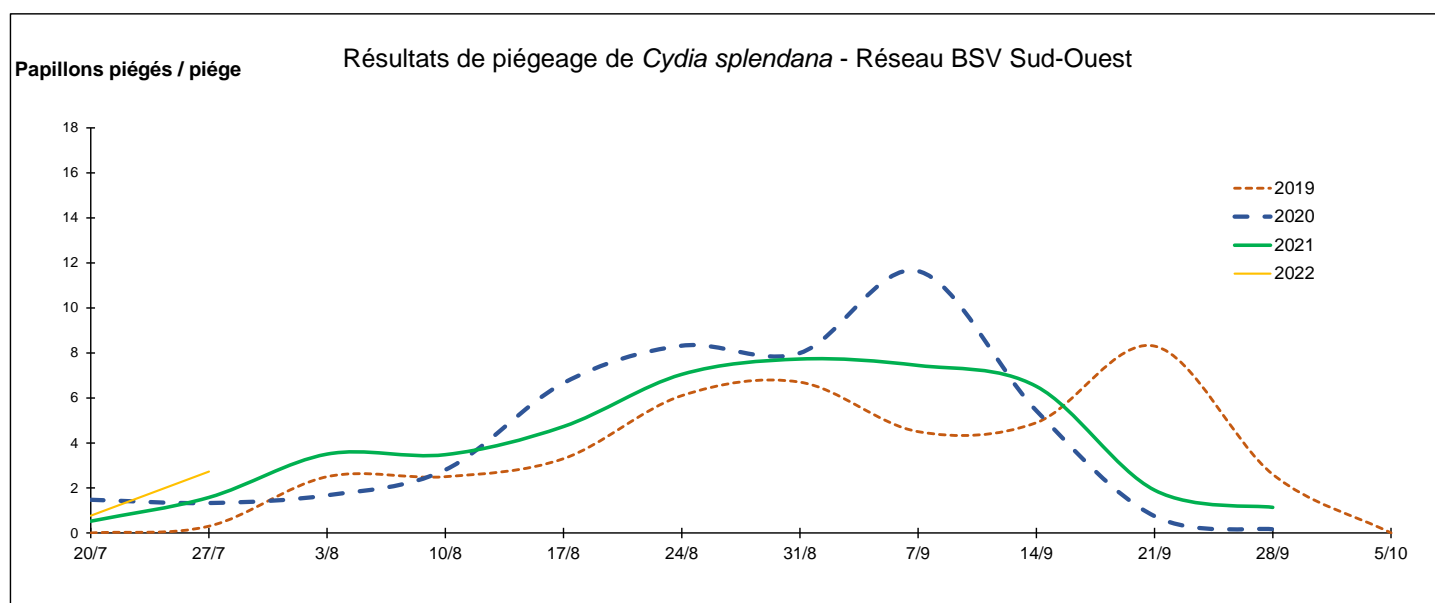
- Récolte rapide et totale : fréquence des passages élevée (2 fois par semaine)
- Mise en place de refuges pour les prédateurs à l'échelle de l'exploitation : mésanges, chauve-souris...

Evaluation du risque : baisse du vol ou pic du vol des papillons selon le secteur et la parcelle. Risque élevé d'infestation par les larves, le pic de la présence des larves est en cours.

• **Carpocapse de la châtaigne (*Cydia splendana*)**

Observations du réseau : début du vol dans les secteurs précoces, la Dordogne et la Charente, depuis 3 semaines. En Corrèze et en Haute-Vienne, le vol débute.

Courbe globale des vols sur le réseau Sud-Ouest :



**Papillon adulte (Imago) de carpocapse de la châtaigne
(*Cydia splendana*)**

Crédit photo : INPN



A retenir dans ces suivis de vols :

1. **Une seule génération par an** (« univoltin », comme la tordeuse de la châtaigne), qui se développe chez nous **de fin juillet à fin septembre**.
2. **La ponte**, sur une feuille à proximité des bogues, **début 4 à 5 jours après l'accouplement des femelles**.
3. **L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte**.

La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et présente une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

- *Le stade baladeur* : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne.
- *5 stades larvaires* : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments.
- *À la fin de sa croissance*, la larve perce l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

Dégâts

Fruits véreux, particulièrement sensibles au développement des pourritures des châtaignes. Les pontes tardives peuvent entraîner des développements de larves dans les fruits commercialisés.

Evaluation du risque : les premières éclosions sont en cours en Dordogne et Charentes. Risque nul de pontes et d'éclosions dans les autres départements plus au Nord.

B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

La lutte biologique avec la confusion sexuelle est possible sur carpocapse de la châtaigne. Les diffuseurs sont à positionner avant le début du vol :

GINKO Ring, 100 diffuseurs/ha, 1 application.

Splendana Pro Ball : dérogation AMM 120 jours du 13 juin au 15 octobre 2022. 1000billes/ha, 1 application.

Pour mieux connaître la technique de mise en place de la confusion sexuelle, vous pouvez consulter par ce lien le [BSV Hors-Série Confusion sexuelle en arboriculture](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaignier sont les suivantes :

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Fredon N-A, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, CAPEL, SCA SOCAVE, Fruits rouges du Périgord, Périgourdine, LIMDOR, Invenio, Valcausse et les agriculteurs observateurs

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".